

Les nouveaux outils de la tricherie scolaire au lycée

Christophe Michaut¹

Résumé

Avec l'arrivée des téléphones portables dans les classes et l'utilisation courante d'Internet dans les activités scolaires, les élèves ont davantage d'opportunités de plagier des documents ou de frauder lors des épreuves sur table. Les outils numériques se substituent-ils aux formes traditionnelles de tricherie ? Les élèves qui les utilisent présentent-ils des caractéristiques particulières ? Nous émettons l'hypothèse que ces nouveaux outils sont plus fréquemment utilisés par les élèves à faible capital scolaire et peu engagés dans les tâches scolaires. Les résultats de l'enquête réalisée auprès de 1909 lycéens révèlent que près de 20% d'entre eux ont déjà utilisé, au cours de leur scolarité, un téléphone portable pour tricher. Cependant, la tricherie avec l'aide d'une antisèche ou d'une calculatrice reste la plus fréquente. Les analyses multivariées montrent que certaines caractéristiques sont communes aux différents outils, d'autres plus spécifiques : les élèves préparant un baccalauréat général auront, toutes choses égales par ailleurs, plus souvent recours à une calculatrice alors que les élèves ayant rencontré des difficultés au cours de leur scolarité et s'investissant peu dans leurs études vont davantage utiliser un téléphone.

La tricherie scolaire et universitaire a fait l'objet ces dernières années d'une forte médiatisation, en particulier à l'approche des examens. Plusieurs « affaires » ont fait la une des médias : diffusion la veille des épreuves d'un sujet du baccalauréat sur Internet, enseignant qui « piège » ses élèves pour prouver qu'ils plagient massivement. Par ailleurs, les enseignants se plaignent de plus en plus des élèves qui rendent des documents plagiés ou qui utilisent leur téléphone pendant les épreuves sur table. Qu'en est-il véritablement ? La tricherie est-elle massivement répandue au sein des institutions scolaires et universitaires ? Selon Pascal Guibert et Christophe Michaut (2009), 70,5% des étudiants disent avoir déjà triché au cours de leur scolarité. Parmi ces derniers, 4,7% déclarent avoir surtout triché à l'école primaire, 48,3% au collège, 35,6% au lycée et 11,4% à l'université. Toutefois, la proportion d'étudiants ayant régulièrement triché dans l'enseignement secondaire est relativement faible (environ 11%). Le phénomène n'est pas nouveau. Les premiers cas de fraude au baccalauréat apparaissent peu de temps après sa création en 1808 (Marchand, 2010). Ce qui l'est davantage, c'est l'apparition des outils numériques, notamment Internet et le téléphone portable qui offrent potentiellement de nouvelles opportunités de tricherie. Celle-ci n'est pas spécifique aux élèves français et touche de nombreux pays. Par exemple, une enquête conduite en 2009 auprès de 1013 jeunes américains âgés de 13 à 18 ans révèle que 35% d'entre eux ont déjà utilisé un téléphone portable pour tricher et 38% ont déjà plagié des documents sur Internet (*Common Sense Media*, 2009). La transformation des façons de travailler et l'utilisation d'Internet comme outil d'apprentissage et d'accès aux connaissances facilitent par ailleurs le recours au plagiat dont l'augmentation est sensible ces dernières années (Audet, 2011). Les caractéristiques des élèves et des étudiants qui fraudent aux examens ou qui plagient des documents par des moyens conventionnels sont désormais bien établis (Whitley, 1998). Les filles trichent significativement moins et les filières scientifiques, techniques et commerciales sont davantage touchées que les filières littéraires. Les comportements des « tricheurs » se caractérisent par une moindre implication dans les études et se retrouvent fréquemment parmi les élèves en situation de décrochage scolaire (Bernard, 2011). Enfin, les pratiques déviantes se cumulent et s'accumulent : le plagiat universitaire est fortement corrélé à la fraude aux examens et les étudiants qui trichent à l'université ont davantage triché dans l'enseignement secondaire (Guibert & Michaut, 2009, 2011 ; Schuhmann & al., 2012).

¹ Maître de conférences, Centre de Recherche en Education de Nantes (CREN), Université de Nantes.

L'objectif de cet article est d'interroger sociologiquement la tricherie numérique comme pratique scolaire. Il s'agit de comprendre et d'évaluer la place de la tricherie dans les activités des élèves à partir d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon de 1909 lycéens. La recherche vise d'une part à mesurer l'ampleur des différentes formes de tricherie à partir des déclarations des lycéens et à examiner, toutes choses égales par ailleurs, l'effet des caractéristiques individuelles sur la tricherie. Les outils numériques remplacent-ils les formes traditionnelles de tricherie ? Les élèves qui les utilisent présentent-ils des caractéristiques particulières ? Nous émettons l'hypothèse que ces nouveaux outils sont davantage utilisés par les élèves à faible capital scolaire et peu engagés dans les tâches scolaires. En effet, la réalisation d'une antisèche ou l'emploi d'une calculatrice nécessitent forcément un travail préalable de sélection des informations et un minimum de compétences scolaires. Compétences qui ne sont pas indispensables pour tricher avec un smartphone puisqu'il est possible de stocker l'intégralité d'un cours ou d'obtenir immédiatement la réponse sur Internet.

Après avoir exposé dans une première partie les différentes formes de tricherie et les approches théoriques pouvant les expliquer, nous évoquerons dans une seconde partie l'ampleur de ce phénomène et les caractéristiques des tricheurs avant de conclure sur l'intérêt de ses résultats pour la compréhension des politiques de prévention susceptibles d'être mises en œuvre dans les établissements scolaires.

1. Des formes traditionnelles aux nouveaux outils de la tricherie scolaire

La tricherie recouvre deux sens selon le Trésor de la Langue Française (TLF) : c'est soit une « fraude commise lors d'un examen, d'un concours, ou pour obtenir certains avantages », soit une « duplicité, (une) malhonnêteté morale, (une) absence de respect vis-à-vis des valeurs que l'on prétend défendre ». Ce second sens est très présent dans les travaux anglo-saxons qui considèrent la tricherie scolaire comme une forme de « malhonnêteté intellectuelle » (*academic dishonesty*). Le premier sens donné par le TLF est incomplet dans la mesure où il exclut la tricherie « au quotidien », celle qui se déroule durant les contrôles sur table ou les devoirs réalisés dans le cadre domestique.

■ Les différentes formes de tricherie

Sur la base des recherches américaines (McCabe, Trevino & Butterfield, 2001 ; Lambert, Hogan & Barton, 2003 ; Park, 2003) et françaises (Guibert & Michaut, 2009), il est possible de dresser une liste (non exhaustive) des pratiques les plus fréquemment associées à la tricherie en les regroupant en quatre catégories :

- « copier, plagier » : copier sur la feuille du voisin, récupérer le brouillon de son voisin, recopier un texte ou une partie d'un texte et le présenter comme un travail personnel, reproduire le travail d'un autre étudiant sans y faire référence ;
- « falsifier » les résultats d'une expérience, d'une enquête, son identité ;
- « s'entraider illicitement » : demander à une autre personne de faire à sa place un travail ; demander ou donner la réponse à un autre étudiant ; se répartir le travail à plusieurs ;
- « utiliser des supports non autorisés » : antisèche, calculatrice, téléphone, etc.

Dans le cadre de cet article, nous nous focaliserons sur l'utilisation de supports en distinguant les supports « traditionnels » (antisèche, calculatrice²) et les ressources numériques : ordinateur, tablette tactile, lecteur MP3, dictaphone, téléphone, Internet.

² Il convient de préciser le statut particulier de certaines calculatrices qui comportent des fonctions avancées et offrent des capacités de stockage élevées. Elles peuvent certes intégrer des ressources numériques mais les élèves les utilisent essentiellement comme une antisèche en enregistrant des formules scientifiques.

Les techniques de fraude à une épreuve sur table avec un téléphone portable (ou avec une tablette) sont variées. Il est possible de :

- stocker en mémoire le cours, soit en l'ayant auparavant tapé, soit en le photographiant ;
- consulter une définition et/ou un corrigé sur Internet ;
- adresser l'énoncé du sujet à un tiers et recevoir la réponse par SMS ou par e-mail

L'emploi d'un lecteur MP3 ou d'un dictaphone peut être plus discret mais est plus limité et suppose d'avoir anticipé et préparé la fraude. L'utilisation de l'ordinateur et d'Internet se fait surtout dans la sphère domestique. Ces outils offrent la possibilité de préparer un exercice, une dissertation ou un exposé en plagiant des documents trouvés sur Internet ou en faisant appel à un prestataire pour réaliser les devoirs scolaires.

■ **Approches théoriques**

Pourquoi les élèves et les étudiants trichent-ils ? Les recherches théoriques et empiriques sur la déviance scolaire interprètent le recours à la tricherie selon trois principales approches : actionniste, fonctionnaliste et culturaliste (Mucchielli, 1999 ; Ogien, 2012). Selon le paradigme actionniste, très présent chez les économistes (Becker, 1968), les élèves décident ou non de tricher en fonction du rendement de l'acte et du risque de sanction. Par analogie avec les recherches en économie de la criminalité s'appuyant sur la thèse de Gary Becker (1968), la tricherie peut être considérée comme un acte criminel relevant d'une décision rationnelle effectuée par les individus en fonction des coûts et des bénéfices attendus du crime (Bunn, Caudilla & Gropper, 1992). Les bénéfices de la tricherie sont assez faciles à établir : meilleure note à une ou plusieurs épreuves pouvant entraîner une moyenne plus élevée, voire l'obtention du diplôme et de meilleures chances d'accès à l'emploi. Le coût est plus délicat à appréhender ; il dépend du risque d'être détecté, de l'ampleur de la sanction et de l'application de celle-ci. Cette approche suppose également que la tricherie diminuera si la surveillance des examens s'amplifie et si l'authenticité des travaux personnels est contrôlée. Suivant cette hypothèse, la dissuasion apparaît déterminante (Paternoster, 1987) et devrait s'accroître pour garantir la valeur des diplômes (Collins, Judge & Rickman, 2007). De surcroît, on considère que plus les sanctions sont élevées, plus les fraudes diminueront. Malgré les potentielles similitudes entre le crime et la tricherie, cette dernière s'en distingue au moins sur un point : la victime d'une tricherie ne subit pas nécessairement de préjudice. Contrairement au propriétaire d'une voiture qui doit en racheter une en cas de vol, un élève qui donne la réponse à un autre élève ne perd pas le bénéfice de sa réponse. Il en va de même lorsque les élèves plagient un document sur Internet. Les « victimes » de plagiat sont peu impactées, et encore moins lorsqu'il est impossible d'identifier l'auteur du texte comme sur Wikipédia. Le recours à la tricherie peut aussi relever d'un arbitrage et d'une maximisation dans la gestion des temps lycéens : temps consacré aux études, aux loisirs, aux activités culturelles et aux activités domestiques. La tricherie peut alors s'expliquer par le besoin de gagner du temps en réduisant celui qui est strictement consacré aux études (Le Douarin & Delaunay-Téterel, 2011).

Les sociologues interrogeront davantage le concept de déviance, en particulier le processus de désignation des transgressions (Becker, 1963) : comment et qui définit les normes, comment s'opère le contrôle social des actes déviants ? Pour certains, c'est la perte de repère normatif et la désorganisation sociale qui sont à l'origine d'un accroissement de la criminalité. Dans le cadre scolaire, le recours à la tricherie s'expliquerait ainsi par une perte de sens des finalités de l'école, un relâchement des exigences scolaires et un affaiblissement de l'autorité enseignante. Pour d'autres, la tricherie résulterait d'un accroissement de la compétition scolaire. S'appuyant sur les travaux de Merton, les sociologues fonctionnalistes soulignent le décalage croissant entre les aspirations à la réussite scolaire et sociale, et la réalité des inégalités sociales qui, en définitive, n'offrent pas à chacun les moyens d'y parvenir. Comme le souligne François Dubet : « *plus les inégalités entre les positions sociales sont fortes, moins il est possible de réaliser l'égalité des chances, car la distance à parcourir par ceux qui montent est grande, alors que ceux qui risquent de descendre ont trop à perdre pour ne pas tricher* » (Le Monde, 30 novembre 2009). Lorsque les lycéens attendent que leurs efforts soient récompensés par une note « juste » (Merle, 1996)

et qu'ils ne le sont pas, ils peuvent éprouver de la frustration qui les conduit à tricher dès lors que cela n'exclut pas les autres de la compétition (Rayou, 2010).

Edwin Sutherland et Donald Cressey (1939, traduit en 1966) développent une approche originale en élaborant un modèle de l'association différentielle ou modèle de l'éducation déviante (Mucchielli, 1999). Les comportements déviants, tout comme les comportements conformes, résultent, selon eux, d'un apprentissage des techniques de communication des infractions et l'adoption de motifs, de mobiles, de rationalisations et d'attitudes favorables à la déviance. Cet apprentissage est facilité par le biais d'association avec d'autres « déviants ». A travers ce processus social, les élèves apprennent également à définir ce qui relève ou non de la tricherie (Tibbets, 1997). Ils justifient le recours à la fraude (incompréhension des cours, exigence des enseignants), apprennent à concevoir et à utiliser opportunément certains outils et sollicitent leur entourage si nécessaire, surtout s'ils se trouvent dans un environnement propice à la tricherie (faible contrôle social, connaissance d'élèves déviants). A partir d'un modèle multivarié croisant l'intensité de la tricherie universitaire et un ensemble de variables susceptibles de caractériser quatre théories sociologiques de la déviance (fonctionnaliste, association différentielle, lien social, autocontrôle), Paul Vowell et Jieming Chen (2004) montrent que la théorie de l'association différentielle explique davantage la variance de la tricherie que les autres théories. L'approche de Sutherland présente, en outre, l'avantage d'expliquer concomitamment la tricherie ordinaire et la fraude chez les élites scolaires (recours à un écrivain fantôme, usurpation d'identité).

Toutes ces théories insistent sur l'acte en lui-même, sa désignation, son périmètre, son éventuelle condamnation mais très peu se focalisent sur les méthodes, les outils et les techniques de transgression. Pourtant, il est probable que la détection de la tricherie et les sanctions diffèrent selon les méthodes et les supports employés par les élèves. Très peu d'entre eux se verront par exemple sanctionnés s'ils se servent de formules préalablement enregistrées sur leur calculatrice ou s'ils plagient un document en le paraphrasant. A l'inverse, l'emploi d'un téléphone portable lors d'épreuves sur table, notamment dans le cadre d'un examen, sera unanimement reconnu comme une fraude avérée et sanctionnée comme telle. Par ailleurs, les recherches évoquent peu les caractéristiques sociales et scolaires associées à l'emploi d'un outil plutôt qu'un autre. Autrement dit, les élèves qui trichent avec un téléphone portable présentent-ils les mêmes caractéristiques que ceux qui fraudent avec une calculatrice ?

2. Méthodologie

Afin de mesurer l'ampleur des formes de tricherie et l'influence des caractéristiques des élèves, un questionnaire³ a été diffusé auprès d'un échantillon d'élèves inscrits dans l'un des 298 lycées (général, technologique et professionnel) d'une académie. Dans la mesure où les pratiques sociales déviantes peuvent être délicates à déclarer pour une partie des répondants, il fallait impérativement garantir l'anonymat. Ce qui excluait toute enquête en face-à-face (Ogien, 2012). De surcroît, chaque catégorie d'élèves devait atteindre une taille critique pour pouvoir évaluer l'influence de différentes variables sur la tricherie. C'est pourquoi le choix du questionnaire en ligne s'est imposé car il permet de contacter plus aisément un public accoutumé aux outils numériques que le traditionnel questionnaire papier-crayon. La diffusion du questionnaire s'est faite dans une salle informatique des établissements sollicités, du 26 octobre 2012 au 21 décembre 2012. Les établissements étaient invités à faire remplir le questionnaire dans une classe de seconde, une classe de première et une classe de terminale.

Le questionnaire comporte les six thèmes suivants : outils et pratiques de tricherie scolaire ; scolarité antérieure ; formation suivie ; manières d'étudier ; possession et fréquence d'utilisation d'outils numériques ; caractéristiques sociodémographiques.

³ Ce questionnaire porte plus généralement sur les usages du numérique dans le travail scolaire des lycéens (UsaTice) et a été élaboré en collaboration avec François Burban et Philippe Cottier.

51 établissements ont finalement accepté de diffuser le questionnaire et 1909 élèves ont répondu à l'intégralité des questions. La liberté laissée aux établissements dans le choix des classes pouvant engendrer des biais de sélection conséquents, il convenait de rapporter les caractéristiques de l'échantillon à celle de la population académique. Un redressement des résultats bruts a été opéré selon deux variables pouvant s'avérer déterminantes à l'aune des résultats des recherches sur la tricherie : le genre et la voie de formation (générale, technologique, professionnelle). La qualité de l'échantillon ainsi redressé a été ensuite testée par l'intermédiaire de l'origine sociale des élèves, leur niveau d'études (seconde, première, terminale) et le statut (public ou privé) de l'établissement dans lequel ils sont inscrits. L'échantillon redressé présente des caractéristiques qui ne sont pas significativement différentes de celles de la population académique. Ajoutons que tous les niveaux de formation et toutes les disciplines sont suffisamment représentés pour apprécier l'ampleur de la tricherie.

Cela étant, il ne faut pas nier la possibilité d'un biais de désirabilité sociale dans la mesure où les résultats sont obtenus sur la base d'une auto-déclaration et non d'une observation. Certains élèves pouvaient être réticents à révéler des faits susceptibles de faire l'objet d'une sanction. A l'inverse, d'autres se sont peut-être vantés d'avoir régulièrement triché sans que ce soit effectivement le cas. Néanmoins, les recherches sur la délinquance autoreportée montrent que la diffusion des enquêtes par Internet limite cette désirabilité, notamment chez les jeunes (Aebi & Jaquier, 2008). On peut donc considérer que les élèves interrogés n'ont pas cherché à masquer volontairement certaines pratiques. Très peu d'entre eux ont fait part de leur réticence à répondre à ce type de questions dans leurs commentaires.

3. L'ampleur des formes de tricherie

■ Copier-coller

Les lycéens sont de plus en plus nombreux à avoir recours à Internet pour réaliser les activités scolaires dans la sphère domestique. Le tableau suivant indique la fréquence des formes de plagiat déclarées par les élèves. Lorsqu'ils ont un travail à rendre (dossier, exposé, dissertation...), 73,3% déclarent plagier tout ou partie des contenus sur des sites Internet et 38,6% récupèrent des corrigés sur des sites. Cela étant, les élèves utilisent généralement ces différentes pratiques de manière occasionnelle : seuls 15% déclarent recourir assez souvent ou très souvent au « copier-coller » et moins de 7% récupèrent fréquemment des corrigés sur Internet.

Tableau 1 - Fréquence des formes de plagiat

Lorsque vous avez un devoir à faire :	Jamais	Rarement	Occasionnellement	Assez souvent	Très souvent	Total N = 1909
Faites-vous des copier-coller de tout ou partie des contenus sur des sites Internet ?	26,7%	34,2%	23,2%	12,8%	3,0%	100%
Récupérez-vous des corrections de devoirs sur des sites Internet ?	61,4%	17,7%	14,0%	6,0%	0,9%	100%

Le « copier-coller » n'entraîne pas nécessairement une reproduction à l'identique des documents consultés. Les élèves les plus engagés dans la recherche informationnelle et les apprentissages synthétisent et paraphrasent l'information alors qu'à l'opposé certains élèves se focaliseront sur la forme de leur production (Boubée, 2011). Rares sont ceux également qui font appel à un prestataire pour réaliser leurs travaux. Seuls 2,4% ont déjà acheté des documents (fiche de lecture, exposé...) sur des sites spécialisés. La plupart préféreront reproduire des documents librement accessibles, notamment sur Wikipédia (Le Douarin & Delaunay, 2011).

■ **Fraude aux examens et aux épreuves sur table**

Les lycéens interrogés peuvent également tricher à l'occasion de devoirs sur table ou lors d'examens. A la question « Avez-vous triché à l'une des épreuves du brevet des collèges », 2,9% répondent par l'affirmative. La fraude aux examens, à ce niveau d'étude, est par conséquent marginale et bien moins fréquente que les pratiques « ordinaires » de tricherie réalisées depuis le début de la scolarité comme en atteste le tableau suivant : 51,8% ont déjà utilisé une antisèche, 26,5% une calculatrice et près de 20% un téléphone portable.

Les autres formes de tricheries numériques sont exceptionnelles : moins de 3% ont déjà eu recours au lecteur MP3, au dictaphone, à l'ordinateur ou à la tablette tactile pour frauder. La démocratisation du portable chez les lycéens – 95,8% en possèdent un, dont 77,6% avec accès à Internet – est sans conteste à l'origine de cette nouvelle forme de tricherie. La facilité d'utilisation des téléphones dits « intelligents », leur capacité de stockage, ajoutés à une connexion à Internet offre des opportunités nouvelles aux lycéens qui généralement maîtrisent parfaitement les fonctionnalités du téléphone.

Tableau 2 - Fréquence des formes de tricherie

Au cours de votre scolarité, lors d'un examen ou d'un devoir sur table, vous est-il arrivé de tricher en utilisant :	Oui	Non	Total N = 1909
Une antisèche papier	51,8%	42,2%	100%
Une calculatrice programmable	26,5%	73,5%	100%
Un téléphone	19,3%	80,7%	100%
Un lecteur MP3 ou un dictaphone	2,4%	97,6%	100%
Un ordinateur ou une tablette tactile	1,7%	98,3%	100%

Au final, 58% des lycéens ont utilisé au moins une fois un de ces outils pour tricher. Rappelons que l'objet de la recherche se concentre sur les outils et pas sur l'ensemble des formes de tricherie. Certaines formes sont absentes de l'analyse, comme le coup d'œil sur la copie du voisin ou l'entraide. Il y a donc fort à parier que le pourcentage de lycéens ayant triché au moins une fois au cours de leur scolarité est plus élevé.

■ **4. Analyse multivariée de la tricherie**

Pour déterminer l'impact des caractéristiques individuelles sur les différentes formes de tricherie, plusieurs modèles de régression logistique ont été élaborés de manière à examiner, toutes choses égales par ailleurs, l'effet propre de chaque caractéristique. Une première série de modèles comporte uniquement les caractéristiques sociodémographiques et scolaires des élèves associées aux trois principaux outils utilisés pour tricher lors d'épreuves sur table ou lors d'examens (téléphone, antisèche et calculatrice) et aux deux principales manières de plagier un document sur Internet (« copier-coller », récupérer un corrigé) pour réaliser un devoir à rendre. Une seconde série de modèle reprend les variables explicatives précédentes et comporte des variables caractérisant l'implication dans les activités scolaires (cf. annexe).

■ **Davantage de garçons trichent**

Les garçons trichent plus que les filles, notamment avec une calculatrice (29,3% vs 23,6%) ou un téléphone portable (22,6% vs 16%). Ils vont également plus fréquemment récupérer un corrigé

sur Internet (44,8% vs 39,6%). Les écarts entre les filles et les garçons se maintiennent même lorsque l'on tient compte de leur scolarité antérieure et de leurs manières d'étudier. La plupart des recherches concluent à une moindre tricherie des filles (Athanasou & Olabisi, 2002) qui s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs : plus souvent inscrites dans des formations générales où la tricherie est rare (nous y reviendrons), elles ont également des pratiques plus studieuses (Duru-Bellat, 2004). Les lycéennes interrogées disent travailler en moyenne 7h50 par semaine contre 5h45 pour les garçons. Sans doute faut-il y voir également une plus forte condamnation des pratiques déviantes. Par exemple, lorsqu'on demande à des étudiants, si c'est tricher que demander à quelqu'un le résultat d'un exercice de mathématiques, 53% des étudiantes considèrent que c'est tricher, alors que seuls 38% des garçons le considèrent comme tel (Guibert & Michaut, 2009).

■ **Des techniques de tricherie différentes selon le diplôme préparé**

Quel que soit le support utilisé, les lycéens généraux et technologiques déclarent plus fréquemment avoir triché lors d'un contrôle (61,7%) que les lycéens professionnels (52,7%). Cela étant, les techniques de tricherie diffèrent significativement selon les spécialités de formation. Les lycéens professionnels emploient plus fréquemment un téléphone portable que les bacheliers technologiques ou généraux. Ces derniers vont en revanche plus régulièrement utiliser une calculatrice (31% vs 12,7%), en stockant des formules, voire une partie des cours. Ils récupèrent également plus de corrigés sur Internet (47% vs 27,4%). Contrairement au téléphone qui est interdit lors des épreuves, la calculatrice est généralement autorisée, ce qui en fait un instrument licite de transgression. Les élèves de Terminale (hors série littéraire) déclarent y avoir plus souvent recours (37,5%) que les élèves de Première (27%) ou de Seconde (16%). Sans doute faut-il y voir la résultante d'une familiarisation et d'une maîtrise progressive de la calculatrice qui rendent plus aisée la tricherie, en particulier dans les filières scientifiques et tertiaires où son emploi est quotidien. D'autant plus que certaines épreuves (mathématiques, gestion...) se prêtent plus que d'autres à la tricherie. L'apprentissage de formules mathématiques que d'aucuns trouvent fastidieux peut être facilement remplacé par la saisie des informations dans une calculatrice.

La prise en compte du parcours scolaire antérieur des élèves mesuré à travers la moyenne générale obtenue au brevet des collèges et le nombre de redoublement modifie sensiblement certains de ces résultats (cf. modèles 2.1 à 2.5). A moyenne équivalente au brevet, les lycéens professionnels s'avèrent en définitive avoir moins recours au téléphone que les lycéens généraux ou technologiques. Le tableau suivant montre que les écarts s'expliquent davantage par le niveau des élèves que par la voie scolaire dans laquelle ils sont inscrits. 30,3% des élèves ayant obtenu moins de 12/20 au brevet ont déjà utilisé un téléphone. Ils ne sont que 12,8% à l'avoir fait parmi ceux qui ont obtenu une moyenne supérieure à 16.

Tableau 3 - Fréquence de la tricherie avec un téléphone portable selon la spécialité de formation et le niveau scolaire

Spécialité de formation	Moyenne générale obtenue au brevet des collèges				
	Moins de 12/20	[12-14[[14-16[[16-20]	Ensemble N =1909
Professionnelle	27,9%	18,4%	18,7%	Sans objet *	22,5%
Technologique	35,8%	18,9%	11,9%	Sans objet *	20,4%
Générale	31,8%	19,5%	15,1%	12,8%	17,5%
Ensemble	30,3%	19,1%	15,1%	12,8%	19,3%

* Le nombre de lycéens professionnels ou technologiques ayant une note supérieure à 16/20 est trop faible pour être significatif.

Il convient toutefois de noter que les élèves scolairement les plus faibles sont moins nombreux à utiliser une calculatrice ou à récupérer un corrigé sur Internet.

■ **Un rapport plus distant aux études**

Une dernière dimension se révèle déterminante dans les pratiques de tricherie. Les lycéens qui ont des stratégies d'apprentissage faible ou faisant preuve de peu d'implication dans les tâches scolaires vont plus fréquemment tricher, tout particulièrement avec un téléphone. La probabilité de tricher avec un téléphone est toutes choses égales par ailleurs de 33% chez ceux qui consacrent moins de trois heures par semaine au travail personnel alors que la probabilité n'est que 10% pour ceux qui travaillent plus de dix heures par semaine. En définitive ceux qui trichent avec un téléphone présentent certaines caractéristiques (travail irrégulier, hyper-instrumentalisme) du lycéen « fumiste » (Barrère, 1997). Ils vont surtout consacrer beaucoup plus de temps que les autres aux loisirs numériques (jeux vidéo, musique, réseaux sociaux, vidéos) et moins fréquemment aux outils recommandés par l'institution scolaire (manuels scolaires, logiciels de bureautique).

Ce sont également les élèves qui, durant les enseignements, contourneront un certain nombre d'interdits scolaires, notamment l'utilisation du téléphone portable pour communiquer, filmer, photographier ou perturber le fonctionnement de la classe (Jarrigeon & Menrath, 2010). La communication par SMS est très fréquente. Près de 80% des lycéens disent lire ou envoyer des SMS durant les cours (cf. tableau 4) et 38,9% consultent Internet en dehors des enseignements pour lesquels ils y sont autorisés.

Tableau 4 - Fréquence d'envoi de SMS et de consultation d'Internet en classe

<i>Durant les cours, vous arrive-t-il de :</i>	<i>Jamais</i>	<i>Rarement</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Assez souvent</i>	<i>Très souvent</i>	<i>Ensemble</i>
Lire ou envoyer des SMS ?	20,8%	19,1%	24,8%	19,5%	15,8%	100%
Consulter Internet (en dehors des cours autorisés) ?	61,1%	14,1%	11,3%	8,0%	5,6%	100%

Cet usage est étroitement associé aux différentes formes de tricherie, plus particulièrement la tricherie par téléphone portable. Ceux qui déclarent lire ou envoyer très souvent des SMS sont 53% à avoir triché avec un téléphone alors qu'ils ne sont que 4% parmi ceux qui ne consultent jamais ou rarement leurs textos en classe. Cette très forte corrélation n'est certes pas très surprenante dans la mesure où les techniques de dissimulation opèrent sur le même registre : il s'agit dans les deux situations de contourner l'interdiction. Il est possible d'émettre l'hypothèse que l'apprentissage de l'utilisation dissimulé du SMS renforce la maîtrise du téléphone en situation de fraude aux épreuves. Toutefois, il convient de souligner que les autres formes de tricherie, y compris celles qui se réalisent en dehors de l'établissement, sont aussi corrélées à la fréquence d'utilisation du portable en classe. Il faut peut-être interpréter ce résultat comme la manifestation d'un rapport distant à certains savoirs scolaires (Bautier & Rochex, 1998).

Conclusion

Les outils numériques se substituent-ils finalement aux formes traditionnelles de tricherie que sont l'antisèche ou la calculatrice ? Les résultats de cette recherche montrent qu'il n'en est rien, même si la fréquence de la tricherie avec un téléphone portable et le plagiat de documents sur Internet ne sont pas négligeables. Les lycéens ont généralement expérimenté les formes

traditionnelles lorsqu'ils étaient au collège (Guibert & Michaut, 2009) et les nouvelles techniques de tricherie apparaissent davantage comme des outils complémentaires que des substituts. Trois manières de tricher semblent en définitive être associées aux différents outils :

- une tricherie ordinaire, commune à beaucoup d'élèves, qui se matérialise par la préparation d'une antisèche ou le plagiat de documents sur Internet ;
- une tricherie rudimentaire qui consiste à utiliser un téléphone portable sans véritable préparation de la tricherie, c'est-à-dire sans travail de sélection d'informations et d'anticipation des épreuves. C'est davantage une triche opportuniste, à la petite semaine, employée lors des épreuves sur table ;
- une tricherie élaborée qui vise à détourner les outils autorisés, telle que la calculatrice, à plagier avec parcimonie des documents, à récupérer des corrigés sur Internet ou à demander de l'aide sur des forums. Réalisée généralement dans la sphère domestique, elle nécessite un travail préparatoire de sélection d'informations et d'appropriation personnelle.

Les modèles de régression logistique révèlent que ces manières de tricher ne sont pas toutes indépendantes des caractéristiques sociales et surtout scolaires des lycéens. Alors que la tricherie ordinaire distingue peu les élèves, la tricherie rudimentaire est caractéristique des élèves à faible capital scolaire et peu engagés dans les tâches scolaires. A l'opposé, les élèves qui élaborent les stratégies les plus avancées pour tricher sont plus souvent inscrits dans des formations générales et proviennent plus fréquemment d'un milieu socialement favorisé. Cette forme de tricherie semble s'inscrire dans une quête de la performance scolaire tout en minimisant le risque de sanctions.

Il convient de s'interroger, à l'aune de ces résultats, sur les dispositions et les politiques mises en œuvre par les lycées pour prévenir, détecter et sanctionner la tricherie. Très peu d'établissements affichent ouvertement une politique de lutte contre la tricherie qui est souvent déléguée aux conseillers principaux d'éducation et aux enseignants chargés de la détecter et la sanctionner. C'est seulement lors des épreuves d'examens que la réglementation est rappelée et que les commissions disciplinaires sont sollicitées. En cela, il existe un fort décalage entre la médiatisation de la tricherie, très présente à l'approche des examens, et la faible proportion de tricheurs, si l'on en croit les déclarations des élèves interrogés dans le cadre de cette recherche. Rappelons que moins de 3% disent avoir triché lors d'une épreuve du brevet des collèges. Par ailleurs, les politiques institutionnelles de lutte contre la fraude semblent davantage inscrire leurs actions dans le repérage et la sanction des tricheurs plutôt que dans la prévention de la tricherie. Avec le risque de conduire à une inégalité de traitement des élèves transgressant les règles scolaires. Seuls sont véritablement sanctionnés ceux qui trichent de manière visible avec un support ou ceux qui plagient grossièrement sur Internet alors que peu d'élèves qui trichent subtilement, en tapant par exemple des formules sur une calculatrice, en faisant appel à un prestataire pour la réalisation des devoirs ou en paraphrasant des textes, feront l'objet d'une sanction. Plus généralement, il faudrait s'interroger sur l'efficacité de la tricherie. Permet-elle d'améliorer les performances scolaires ? On peut sérieusement en douter à l'issue de cette recherche. Par exemple, ceux qui ont triché au brevet des collèges ont obtenu en moyenne un point de moins (12,4 contre 13,4 pour ceux qui n'ont pas triché). Certes, ils peuvent, en trichant, améliorer leur moyenne mais ils ne réussissent pas atteindre le niveau des autres.

Bibliographie

ATHANASOU J. & OLABISI O. (2002), « Male and female differences in self-report cheating », *Practical assesment. Research & Evaluation*, <http://PAREonline.net/getvn.asp?v=8&n=5>, consulté le 20 décembre 2012.

AUDET L. (2011), *Les pratiques et défis de l'évaluation en ligne*, Montréal, REFAD.

BERNARD P.-Y. (2011), « Le décrochage des élèves du second degré : diversité des parcours, pluralité des expériences scolaires », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ere nouvelle*, volume 44, n°4, p.75-97.

AEBI M.F. & JAQUIER V. (2008), « Les sondages de délinquance auto-reportée : origines, fiabilité et validité », *Déviante et Société*, volume 32, n°2, p.205-227.

BARRERE A. (1997), *Le travail lycéen*, Paris, Presses Universitaires de France.

BAUTIER E. & ROCHEX J.-Y. (1998), *L'expérience scolaire des nouveaux lycéens. Démocratisation ou massification ?*, Paris, Armand Colin.

BECKER G. (1968), « Crime and Punishment: An Economic Approach », *The Journal of Political Economy*, volume 76, n°2, p.169-217.

BECKER H. (1963), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

BOUBEE N. (2010), « Le rôle du copié-collé dans le processus de recherche d'information des élèves du secondaire », *L'Education à la culture informationnelle*, F. Chapron & E. Delamotte, Villeurbanne, Enssib, p.208-220.

BUNN D., CAUDILLA S. & GROPPER D. (1992), « Crime in the Classroom: An Economic Analysis of Undergraduate Student Cheating Behavior », *The Journal of Economic Education*, volume 23, n°3, p.197-207.

COMMON SENSE MEDIA (2009), Hi-Tech cheating : what every parents needs to knows, http://www.common sense media.org/sites/default/files/hi-tech_cheating_-_summary_no_embargo_tags.pdf, consulté le 30 janvier 2013.

COLLINS A., JUDGE G. & RICKMAN N. (2007), « On the economics of plagiarism », *European Journal of Law and Economics*, volume 24, n°2, p.93-107.

DURU-BELLAT M. (2004), *L'Ecole des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux?*, Paris, L'Harmattan.

GUIBERT P. & MICHAUT C. (2009), « Les facteurs individuels et contextuels de la fraude aux examens universitaires », *Revue française de pédagogie*, n°169, p.43-52.

GUIBERT P. & MICHAUT C. (2011), « Le plagiat étudiant », *Education et Sociétés*, n°28, p.149-164.

JARRIGEON A. & MENRATH J. (2010), « De la créativité partagée au chahut contemporain. Le téléphone mobile au lycée », *Ethnologie française*, volume 40, p.109-114.

LAMBERT E., HOGAN N. & BARTON S. (2003), « Collegiate academic dishonesty revisited: what have they done, how often have they done it, who does it, and why did they do it? », *Electronic journal of sociology*, n°3, http://www.sociology.org/content/vol7.4/lambert_et al.html, consulté le 25 janvier 2013.

LE DOUARIN L. & DELAUNAY-TETEREL H. (2011), « Le « net scolaire » à l'épreuve du temps « libre » des lycéens », *Revue Française de Socio-Economie*, n°8, p.103-121.

MC CABE D., TREVINO L. & BUTTERFIELD K. (2001), « Cheating in academic institutions: a decade of research », *Ethics and behavior*, volume 11, n°3, p.219-231.

MARCHAND P. (dir.) (2010), *Le baccalauréat, 1808-2008. Certification française ou pratique européenne ?*, Lyon, INRP.

MERLE P. (1996), *L'évaluation des élèves. Enquête sur le jugement professoral*, Paris, Presses Universitaires de France.

MUCCHIELLI L. (1999), « La déviance : normes, transgression et stigmatisation », *Sciences Humaines*, n°99, p.20-25.

OIGIEN D. (2012), *Sociologie de la déviance*, Paris, Presses Universitaires de France.

PARK C. (2003), « In Other (People's) Words: plagiarism by university students- literature and lessons », *Assessment & Evaluation in Higher Education*, volume 28, n°5, p.471-488.

PATERNOSTER R. (1987), « The deterrent effect of the perceived certainty and severity of punishment: A review of the evidence and issues », *Justice Quarterly*, volume 4, n°2, p.173-217.

PERREAULT N. (2007), Le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies : une réalité, des solutions, <http://www.profweb.qc.ca/?id=2300>, consulté le 20 janvier 2013.

RAYOU P. (2010), « Les lycéens, une autre indifférence aux différences ? De quelques modèles d'interprétation », *Education et Sociétés*, n°25, p.83-96.

SUTHERLAND E.H. & CRESSEY D.R. (1966), *Principes de criminologie*, Paris, Cujas.

SCHUHMANN P., BURRUS R., BARBER P., GRAHAM J. & ELIKAI F. (2012), « Using the Scenario Method to Analyze Cheating Behaviors », *Journal of Academic Ethics*, volume 10, n°4, p.1-17.

TIBBETTS S. (1998), « Differences between criminal justice majors and non-criminal justice majors in determinants of test cheating intentions: a research note », *Journal of criminal justice education*, n°9, p.81-94.

WHITLEY B. (1998), « Factors associated with cheating among college students: a review », *Research in higher education*, n°39, p.235-274.

VOWELL P. & CHEN J. (2004), « Predicting Academic Misconduct: A Comparative Test of Four Sociological Explanations », *Sociological Inquiry*, volume 74, n°2, p.226-249.

Annexe

Modèles de régression logistique des modalités de tricherie des lycéens

Modèles		1.1	1.2	1.3	1.4	1.5
Modalités de référence	Modalités actives	Antisèche (p=0.52)	Calculatrice (p=0.27)	Téléphone (p=0.19)	Plagiat (p=0.73)	Corrigé (p=0.39)
Caractéristiques sociodémographiques						
Fille	Garçon	ns	1.47***	1.54***	ns	1.25**
Père non cadre supérieur	Père cadre supérieur	ns	ns	ns	ns	1.42***
Diplôme préparé						
Bac général	Bac technologique	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac professionnel	0.81**	0.32***	1.40***	1.22*	0.43***
Seconde	Première	ns	1.96***	1.63***	0.80*	ns
	Terminale	0.80*	3.00***	1.34*	ns	ns
Pseudo R2 de Nagelkerke (pourcentage de variance expliquée)		0.6%	12.7%	2.6%	0.9%	6.0%

Lecture : la probabilité d'avoir triché au cours de sa scolarité avec un téléphone est 1.54 fois plus importante pour les garçons que pour les filles. Rappelons que lorsque la valeur de l'odds ratio est supérieure à 1, cela signifie que la tricherie est plus importante pour la modalité active que pour la modalité de référence. A l'inverse, une valeur inférieure à 1 indique une probabilité de tricherie plus faible pour la modalité active. Seuls sont indiqués les *odds ratio* pour lesquels les seuils de risque sont inférieurs à 0,10. Les seuils de significativité sont les suivants : ns (écarts non significatifs) ; * (p<0.10, écarts peu significatifs) ; ** (0,05<p<0,01, écarts significatifs) ; *** (p<0.01 : écarts très significatifs).

Modèles		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
Modalités de référence	Modalités actives	Antisèche (p=0.52)	Calculatrice (p=0.27)	Téléphone (p=0.19)	Plagiat (p=0.73)	Corrigé (p=0.39)
Caractéristiques sociodémographiques						
Fille	Garçon	ns	1.52***	1.42***	ns	1.21*
Père non cadre supérieur	Père cadre supérieur	ns	ns	ns	ns	1.43***
Diplôme préparé						
Bac général	Bac technologique	ns	0.74*	0.70*	ns	ns
	Bac professionnel	0.59***	0.22***	0.47***	ns	0.36***
Seconde	Première	ns	1.93***	1.53***	0.76**	ns
	Terminale	0.67***	3.21***	ns	ns	ns
Scolarité antérieure						
Moyenne générale obtenue au brevet des collèges (sur 20)		ns	ns	0.85***	ns	ns
Aucun redoublement au cours de la scolarité	Un redoublement ou plus	0.74***	ns	ns	0.74**	ns
Manières d'étudier						
Temps de travail personnel en heures par semaine (hors enseignement)		ns	ns	0.96**	ns	ns
Travail régulièrement	Travail irrégulièrement	1.77***	ns	1.49***	ns	ns
Fréquence d'envoi de SMS durant les cours (de jamais à très souvent)		1.73***	1.43***	2.28***	1.20***	1.12***
Fréquence de consultation non autorisée d'Internet durant les cours (de jamais à très souvent)		ns	1.11**	1.26***	1.13**	1.18***
Pseudo R2 de Nagelkerke (pourcentage de variance expliquée)		21.0%	19.7%	35.2%	5.1%	9.1%